

Service de coordination des politiques interministérielles  
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique  
secrétariat de la CDAC

**ARRETE n° 2020/22 du 12/02/2020**  
**portant habilitation de la SARL QUADRIVIUM**  
**en vue réaliser les analyses d'impact**  
**des demandes d'autorisation d'exploitation**  
**commerciale pour le département de la Somme**

**La Préfète de la Somme**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu le Code de commerce et notamment les articles L.752-6 et R.752-6 à R.752-6-3 ;**

**Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) ;**

**Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;**

**Vu le décret du 21 décembre 2018 portant nomination de Madame Myriam GARCIA, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;**

**Vu le décret du 4 janvier 2019 nommant Madame Muriel NGUYEN, Préfète de la Somme ;**

**Vu le décret n° 2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la procédure devant la commission nationale d'aménagement commercial et au contrôle du respect des autorisations d'exploitation commerciale ;**

**Vu le décret n° 2019-563 du 7 juin 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commerciales et aux demandes d'autorisation commerciale ;**

**Vu l'arrêté ministériel du 19 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L 752-6 du code de commerce ;**

**Vu l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2019 portant délégation de signature de Madame Myriam GARCIA, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;**

**Vu la demande d'habilitation adressée par voie électronique le 12 février 2020 par la SARL QUADRIVIUM, dont le siège social est situé résidence la Châtelaine, 16, rue de la gare 77210 AVON, représenté par Monsieur Michael AYMES en sa qualité de gérant, en vue de réaliser une analyse d'impact des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale pour le département de la Somme ;**

**Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;**

## **- ARRÊTE -**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'habilitation n° 2020/22 de la SARL QUADRIVIUM, dont le siège social est situé résidence la Châtelaine, 16, rue de la gare 77210 AVON, représenté par Monsieur Michael AYMES en sa qualité de gérant, en vue de réaliser une analyse d'impact des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale pour le département de la Somme est accordée à compter du 12 février 2020.

**Article 2** : La présente habilitation est valable sur l'ensemble du département de la Somme, pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite.

**Article 3** : Les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation sont les suivantes :

- Monsieur Michael AYMES
- Madame Gwenaëlle LABIT
- Madame Stecy GARANGER
- Monsieur Quentin SERGEANT

**Article 4** : La secrétaire générale de la préfecture de la Somme est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour la préfète et par délégation,  
La secrétaire générale



Myriam GARCIA